



VETERINAIRE PRESCRIPTEUR :

.....

Cachet

J'adresse l'animal :

Appartenant à :

Motif :

Compte rendu souhaité par :

Mail Téléphone Fax Courrier

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES :

.....
.....
.....
.....

Demande de prise en charge

(Merci de préciser la spécialité concernée par votre cas)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Orthopédie
(Dr. Méheust / Dr Barreau) | <input type="checkbox"/> Médecine interne
(Dr. Brune) |
| <input type="checkbox"/> Neurologie
(Dr. Méheust) | <input type="checkbox"/> Dermatologie
(Dr. Bruet) |
| <input type="checkbox"/> Chirurgie des tissus mous
(Dr. Méheust / Dr Barreau) | <input type="checkbox"/> Comportement
(Dr. Omont) |
| <input type="checkbox"/> Cardiologie
(Dr. Brune) | <input type="checkbox"/> Rééducation fonctionnelle
(Dr. Liot / Dr. Deschamps) |
| <input type="checkbox"/> Cancérologie
(Dr. Brune) | |

Pour le suivi, je propose que :

Le suivi post-opératoire (visites, retrait des fils ...) soit assuré par :

Vétocéane **Mes soins**

Les consultations spécialisées de contrôle (cardiologie, orthopédie...) soient assurées par :

Vétocéane **Mes soins**

Demande d'examen complémentaire seul

Lors de demande d'examen complémentaire seul, la démarche du vétérinaire de la clinique Vétocéane se limitera à la réalisation de l'examen demandé.

- Echographie** : Cœur Abdomen Cou/Tête Thorax Musculo-squelettique :
- Autre :
- Radiographie** : Thorax Abdomen Colonne : Articulation :
- Autre :
- IRM** :
- Endoscopie*** :
- Arthroscopie** :
- Autre** :

Si nécessaire, réalisation de prélèvements (cytoponctions, biopsies...) : OUI NON

*coloscopie : mettre à la diète hydrique depuis 24h et régime hyperdigestible depuis 72h.



URGENCES 24h/24 7j/7

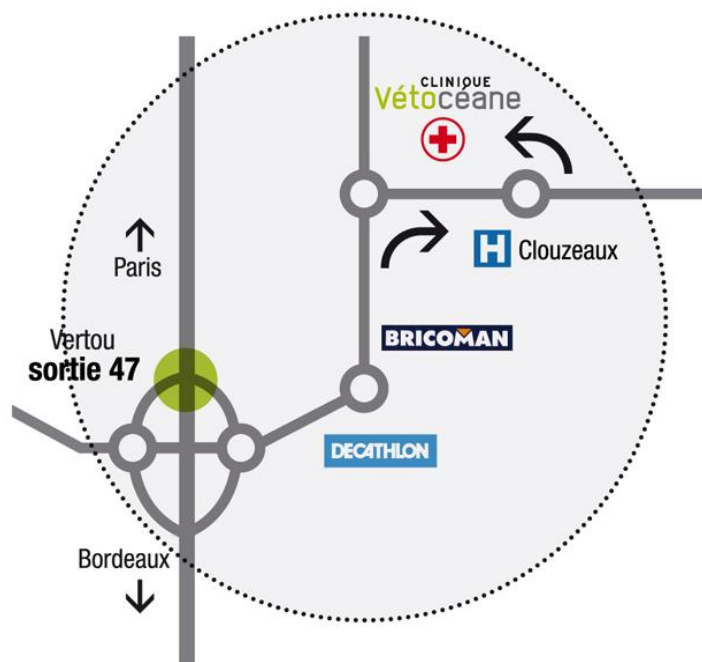
Plan d'accès



Accès :

Vétocéane est située au bord du périphérique nantais.

Pour y accéder, empruntez le périphérique, sortez **porte 47** (Porte de Vertou) puis suivez la direction de l'hôpital des Clouzeaux.



Recommandations à l'attention des propriétaires

- Apporter le **dossier médical** de votre animal (antécédents médicaux, examens complémentaires...)
- Amener votre **animal à jeun** depuis la veille 20h. L'eau peut rester à disposition.
- Les soins apportés à votre animal se limiteront à ceux demandés par votre vétérinaire traitant et justifiés médicalement. En respectant cette règle, vous nous permettez de conserver la confiance de votre vétérinaire, basée sur notre compétence et notre déontologie.
- Nous vous offrons la possibilité de paiements fractionnés.
- Aucun animal ne pourra quitter l'établissement sans règlement.